

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet

F3063-170503/A

F3063-170503

at - à

F.O.B. - F.A.B.

Plant-Usine:

Radar-Carte électronique

File No. - N° de dossier

on - le 2017-09-12

QCW-7-40105 (028)

Solicitation No. - N° de l'invitation

02:00 PM

Client Reference No. - N° de référence du client

Destination:

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

Specified Herein - Précisé dans les présentes

Other-Autre: ✓

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 1550 Avenue d'Estimauville 1550 D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC - PWGSC

601 - 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec

G1J 0C7

Simoneau, Steve	qcw028		
Telephone No N° de téléphone	FAX No N° de I	AX	
(418) 649-2816 ()	(418) 648-2209	(418) 648-2209	
Destination - of Goods, Services, and Cons	truction:		
Destination - des biens, services et constru	ction:		
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MPO 101, BOUL. CHAMPLAIN QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada			
Instructions: See Herein Instructions: Voir aux présentes			
Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison	n proposée	
Voir doc	•		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/

Date

de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Date

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2017-08-24

PW-\$QCW-028-17192

GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG

Fuseau horaire

Heure Avancée de l'Est

Buyer Id - Id de l'acheteur



(type or print)

Signature

File No. - N° du dossier $QCW\mbox{-}7\mbox{-}40105$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	INTRODUCTION	2
1.2	ÉNONCÉ DES BESOINS	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1.1	FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION — CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	ÉNONCÉ DES BESOINS	8
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.4	Durée du Contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	_
6.7	Instructions relatives à la facturation	_
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	_
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	_
6.11 6.12	Instructions d'expédition — Livraison à destination	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION.	
6.14	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
_	E A - ÉNONCÉ DU BESOIN	
	E B – BASE DE PAIEMENT	
	E C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMII	
	F D = ÉVALUATION TECHNIQUE D'UN PRODUIT ÉQUIVALENT	15

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

TITRE: RADAR-CARTE ÉLECTRONIQUE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions compte six parties ainsi que des annexes, elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations : comprend les attestations à fournir;
Partie 6	Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront

Les annexes comprennent l'énoncé des besoins et les critères obligatoires, la Base de paiement, la Liste des administrateurs et le tableau d'évaluation de produits équivalents.

1.2 Énoncé des besoins

Pêches et Océans Canada - Garde côtière canadienne (GCC), veut faire l'acquisition d'un nouveau radar-carte électronique pour l'aéroglisseur de la GCC Mamilossa, dont le radar actuel est arrivé en fin de cycle de vie et doit être remplacé.

Le besoin est détaillé dans l'Annexe A – Énoncé du Besoin.

à tout contrat subséquent.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par télécopieur au numéro: 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) 1550, Avenue d'Estimauville Québec (Québec) G1J 0C7

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit <u>steve.simoneau@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>, l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils répondent aux exigences obligatoires mentionnées à l'Annexe A – Énoncé du besoin.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'Annexe B - Base de paiement.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2017-08-17) - Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

a) Le soumissionnaire doit démontrer rencontrer les critères obligatoires de l'Annexe A – Énoncé des besoins.

Le soumissionnaire devrait inclure avec sa proposition les fiches techniques des produits proposés en conformité avec le tableau de l'Annexe D – Évaluation technique d'un produit équivalent, afin de démontrer que les produits proposés rencontrent les spécifications obligatoires de l'Annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.3 Dispositions relatives à l'intégrité - liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

OCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous l'énoncé des besoins à l'annexe A, et conformément à l'offre de l'entrepreneur datée du _______. (sera complété au moment de l'octroi)

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de la garantie inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Le livrable doit être reçu au plus tard quatre (4) semaines suivant l'octroi.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Steve Simoneau

Titre: Agent d'approvisionnement

Services publics et Approvisionnements Canada

601-1550, avenue D'Estimauville

Québec, QC. G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2816 Télécopieur : 418-648-2209

Courriel: steve.simoneau@tpsgc-pwgsc.gc.ca

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. File No. - \mbox{N}° du dossier $QCW\mbox{-}7\mbox{-}40105$ % Id de l'acheteur - Buyer ID qcw028 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet.
Le chargé de projet pour le contrat est : (sera complété au moment de l'octroi)
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement – prix unitaires fermes
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'Annexe B – Base de paiement, selon un montant total de\$ (sera complété au moment de l'octroi). DDP Destination, les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.6.2 Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

Id de l'acheteur - Buyer ID qcw028 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2.

2.	. Les factures doivent être distribuées comme suit :		
	DFO.invoicing-facturation.MPO@canada.ca		
	<u>Important</u> :		
	Écrire le nom de la personne suivante sur la facture :		
	(sera complété au moment de l'octroi)		
	ET		
	Une copie électronique doit être transmise à l'Autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.		
6.8	Attestations et renseignements supplémentaires		
6.8.1	Conformité		
soumis renseig manqu	s d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa sion ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux inements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un ement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le a pendant toute la durée du contrat.		

Lois applicables 6.9

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales-biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé du besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (sera complété au moment de l'octroi)

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.11 Instructions d'expédition – Livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP):

Pêches et Océans Canada – Garde côtière canadienne, 101 Boulevard Champlain, Québec. Canada, G1K 7Y7, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.13 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires G1005C (2016-01-28), Assurance

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

ld de l'acheteur - Buyer ID $qcw028 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A - ÉNONCÉ DU BESOIN

1. Contexte

Ce document a été créé afin d'énumérer les différentes spécifications techniques que doit rencontrer l'unité qui remplacera radar déjà en place et qui est en fin de cycle de vie.

La Garde Côtière désire remplacer le radar actuel par le VisionMaster FT Chart Radar de Sperry Marine (Enhanced CAT2 250 Format Kit, 10kW Masthead TX/RX, Antenne 4 pieds, avec Performance Monitor) Des modèles équivalents au VisionMaster FT Chart Radar sur le marché pourront être considérés, mais ils devront rencontrer les spécifications obligatoires exigées à la section 2.

2. Spécifications techniques obligatoires :

2.1 Émetteur-récepteur

- a) Localisé dans le mât
- b) Bande X
- c) Antenne de quatre (4) pieds
- d) Double vitesse de rotation (normale et haute vitesse)
- e) Doit opérer au minimum entre -25C à +50C minimum.
- f) Le système doit comprendre un moniteur de performance (Performance monitor)
- g) Hauteur de l'émetteur-récepteur et de l'antenne : 440.0 mm Maximum

2.2 Radar

- a) Portée maximale: 96 MN
- b) Portée minimale: 0.125 MN
- c) Le radar doit pouvoir superposer l'image radar et la carte de navigation électronique (CNE)
- d) Le radar doit pouvoir afficher des cartes de navigation électroniques (CNE) vectorielles.
- e) Le radar doit pouvoir acquérir et afficher jusqu'à 100 cibles radar et AIS de façon automatique ("Automatic tracking and plotting").
- f) Le radar doit rencontrer les normes de performance IMO
- g) Le radar doit être conforme aux normes IEC/EN 62388, IEC60945 et IEC62288.

2.3 Affichage et processeur

- a) Interface AIS ("Automatic identification System")
- b) Affichage du cercle radar de 240 à 260 mm de diamètre
- c) Surface d'affichage totale : de 260 à 280 mm de diagonale
- d) Format "kit" (écran et panneau de contrôle séparés)
- e) Interface usager muni d'une boule roulante (trackball) et d'un panneau de contrôle physique
- f) Plage de température minimale entre -15C et +55C.

2.4 Alimentation

a) 100-240 VAC, 50/60 HZ

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

% Id de l'acheteur - Buyer ID qcw028 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Le prix de la soumission doit être en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000. Les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1	VisionMaster FT Chart Radar de Sperry Marine, conforme au besoin décrit à l'annexe A, ou produit équivalent. Nom/Modèle du produit équivalent :	1	\$	\$
2	Frais de transport et livraison (DDP)	1	\$	\$
		(taxes appl	Total : icables exclues)	\$

Remarque:

^{*} Toutes les exigences obligatoires doivent être remplies avant qu'une évaluation financière n'est lieue.

^{*} Frais de livraison : inscrire 0\$ si aucun frais.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID qcw028 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS $QCW\mbox{-}7\mbox{-}40105$

ANNEXE C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DE L'OFFRANT

AVIS AUX OFFRANTS

INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCW-7-40105

% Id de l'acheteur - Buyer ID qcw028 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D - ÉVALUATION TECHNIQUE D'UN PRODUIT ÉQUIVALENT

Tous les critères obligatoires doivent être rencontrés pour être considéré. Une proposition doit fournir la fiche technique du produit proposé qui permettra de confirmer que les critères obligatoires suivants sont rencontrés.

rencor	ntres.	
ITEM	CRITÈRES OBLIGATOIRES	Avis technique du soumissionnaire (devrait indiquer la référence aux spécifications techniques du câble proposé ou rapporter le renseignement exact)
2.1	a) Localisé dans le mât b) Bande X c) Antenne de quatre (4) pieds d) Double vitesse de rotation (normale et haute vitesse) e) Doit opérer au minimum entre -25C à +50C minimum. f) Le système doit comprendre un moniteur de performance (Performance monitor) g) Hauteur de l'émetteur-récepteur et de l'antenne : 440.0 mm Maximum	
2.2	 a) Portée maximale : 96 MN b) Portée minimale : 0.125 MN c) Doit pouvoir superposer l'image radar et la carte de navigation électronique (CNE) d) Doit pouvoir afficher des cartes de navigation électroniques (CNE) vectorielles. e) Doit pouvoir acquérir et afficher jusqu'à 100 cibles radar et AIS de façon automatique ("Automatic tracking and plotting"). f) Doit rencontrer les normes de performance IMO g) Doit être conforme aux normes IEC/EN 62388, IEC60945 et IEC62288. 	
2.3	 a) Interface AIS ("Automatic identification System") b) Affichage du cercle radar de 240 à 260 mm de diamètre c) Surface d'affichage totale : de 260 à 280 mm de diagonale d) Format "kit" (écran et panneau de contrôle séparés) e) Interface usager muni d'une boule roulante (trackball) et d'un panneau de contrôle physique f) Plage de température minimale entre -15C et +55C. 	
2.4	a) 100-240 VAC, 50/60 HZ	